



4 septembre 2023

(23-5889)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: espagnol

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

CHILI: DÉCRET 56 PORTANT PROMULGATION DE LA CONVENTION POUR LA
PROTECTION DES PRODUCTEURS DE PHONOGRAMMES CONTRE LA
REPRODUCTION NON AUTORISÉE DE LEURS PHONOGRAMMES,
FAITE À GENÈVE LE 29 OCTOBRE 1971

Membre présentant la notification	CHILI
--	-------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	<i>DECRETO 56 PROMULGA EL CONVENIO PARA LA PROTECCIÓN DE LOS PRODUCTORES DE FONOGRAMAS CONTRA LA REPRODUCCIÓN NO AUTORIZADA DE SUS FONOGRAMAS, SUSCRITO EN GINEBRA EL 29 DE OCTUBRE DE 1971 (DÉCRET 56 PORTANT PROMULGATION DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DES PRODUCTEURS DE PHONOGRAMMES CONTRE LA REPRODUCTION NON AUTORISÉE DE LEURS PHONOGRAMMES, FAITE À GENÈVE LE 29 OCTOBRE 1971)</i>
Objet	Droit d'auteur et droits connexes
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/CHL/23_12135_00_s.pdf
Situation de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet
Brève description du texte juridique notifié	
DÉCRET 56 PORTANT PROMULGATION DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DES PRODUCTEURS DE PHONOGRAMMES CONTRE LA REPRODUCTION NON AUTORISÉE DE LEURS PHONOGRAMMES, FAITE À GENÈVE LE 29 OCTOBRE 1971	
Langue(s) du texte juridique notifié	Espagnol
Entrée en vigueur	9 mars 1977

Autre date	Promulgation: 28 septembre 1976
-------------------	---------------------------------

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	1 ^{er} juin 2023
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	Ministère des relations extérieures, Sous-Secrétariat aux relations économiques internationales

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.